

COMPTE-RENDU DE RECONNAISSANCE DE LA DELEGATION TERRAIN

Du Commune

Propriétaire :

DESIGNATION CADASTRALE DE LA (OU DES) PARCELLE(S) A BOISER								
Section	Numéro	Lieu-dit	Superficie					
			totale			à boiser		
			ha	a	ca	ha	a	ca

☐ Commune ayant édicté une RB - N° et date de l'Arrêté :
Parcelle(s) située(s) en zone de boisement : ☐ Réglementée ☐ Interdite ☐ Libre

ou ☐ Commune concernée par les dispositions conservatoires prises par le Conseil départemental

☐ Essence(s) utilisée(s) pour le boisement (si plusieurs essences, indiquer leurs proportions) :

☐ Nature actuelle de la (ou des) parcelle(s) (si parcelle(s) cultivée(s), préciser nom-prénom de l'exploitant) :

☐ Nature des parcelles voisines :

AVIS DES MEMBRES DE LA DELEGATION TERRAIN

☐ Avis sur le projet :

☐ Essence(s) approuvée(s) par les membres de la délégation : ☐ oui ☐ non
Si non, essence(s) conseillée(s) :

☐ Avis sur les distances à respecter par rapport aux parcelles voisines :

Liste des présents :



DECLARATION DE BOISEMENT ou REBOISEMENT

Présentée en application des articles L 126-1, L 126-2 et R 126-1 du Code rural et de la pêche maritime

COMMUNE

DESIGNATION DU PROPRIETAIRE

NOM, Prénom (1) :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : Mail : @

Personne à contacter pour une visite sur le terrain, si différente du demandeur :

NOM, Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : Mail : @

(1) Pour les particuliers préciser le prénom usuel - pour les sociétés faire suivre du nom et de la qualité du signataire
- pour les communes préciser le nom de la commune, suivi du nom du Maire

☐ La déclaration concerne (cocher la case utile) :

- ☐ plantation ou semis d'essences forestières sur des parcelles non boisées
- ☐ plantation ou semis d'essences forestières sur des parcelles déjà boisées
- ☐ reconstitution d'un boisement après coupe rase
- ☐ plantation " d'arbres de Noël "

Demande à adresser à Monsieur le Président du Conseil départemental de la Haute-Saône
Espace 70 - DSTT - Service de l'Administration – Bureau des Aménagements fonciers
4 A rue de l'Industrie – BP 10339
70006 VESOUL Cedex

SITUATION DU BOISEMENT PROJETE

Lieu du boisement :

Propriétaire :

DESIGNATION CADASTRALE DE LA (OU DES) PARCELLE(S) A BOISER								
Section	Numéro	Lieu-dit	Superficie					
			totale			à boisier		
			ha	a	ca	ha	a	ca

TRAVAUX ENVISAGES

- ☞ Nature actuelle de la (ou des) parcelle(s) (si parcelle(s) cultivée(s), préciser nom-prénom de l'exploitant) :
- ☞ Essence(s) utilisée(s) pour le boisement (si plusieurs essences, indiquer leurs proportions) :
- ☞ Distance de la plantation par rapport aux fonds voisins :
- ☞ Densité des plants : Hauteur du peuplement final :
- ☞ Date envisagée de début des travaux :
- ☞ Souhaitez-vous : - soumettre la (ou les) parcelle(s) dans un Plan simple de gestion ? ☐ oui ☐ non
- soumettre la (ou les) parcelle(s) au Régime forestier ? ☐ oui ☐ non

ENVIRONNEMENT IMMEDIAT DE LA (OU DES) PARCELLE(S)

- ☞ A proximité de la (ou des) parcelle(s) se trouve :
- ☐ Rivière..... ☐ Source ☐ Plan d'eau ☐ Fossé
(préciser)
- ☐ Habitation ☐ Construction autre qu'habitation
(préciser)
- ☐ Voirie de circulation
(préciser : Route nationale, Route départementale, Chemin rural, Voie communale, Chemin d'Associations foncières,...)
- ☐ Ligne électrique et/ou téléphonique
(préciser : opérateur - ligne électrique basse, moyenne ou haute tension)
- ☐ Autre (espace de loisirs, cimetière, monument historique,...)
- ☞ " Contraintes réglementaires " (Plan local d'urbanisme, Natura 2000, Parc naturel régional...)

REBOISEMENT APRES COUPE RASE

- ☞ Année de la coupe rase :
- ☞ Nature du (ou des) boisement(s) avant la coupe rase :
- ☐ Parcelle(s) engagée(s) dans un Plan Simple de Gestion ☐ Parcelle(s) soumise(s) au Régime forestier

LISTE DES PIECES A JOINDRE A LA DECLARATION

- ▶ Plan de situation, à l'échelle 1 / 25000^{ème}
- ▶ Extrait de plan cadastral à jour, précisant l'emprise du projet (délivré par le Service départemental du cadastre)
- ▶ Titre de propriété
- ▶ Mandat des indivisaires, du (des) propriétaire (s) si autre que le demandeur
- ▶ Etude d'impact selon les cas (voir Notice d'information ci-dessous)

Fait à, le

Signature :

NOTICE D'INFORMATION

Pourquoi une réglementation des boisements ? L'objectif de la réglementation des boisements est de favoriser une meilleure répartition des terres entre les productions agricoles, la forêt, les espaces de nature ou de loisirs et les espaces habités en milieu rural.

Quand devez-vous faire une déclaration ? Toute personne qui souhaite planter, replanter ou laisser une régénération naturelle s'installer, doit en faire la déclaration auprès du Conseil général.

Comment s'effectue l'instruction de votre déclaration ? Pour instruire le projet de boisement, le Conseil départemental organise une visite du site concerné, à laquelle sont invités le demandeur, les membres de la Commissions cantonales des structures, le Conseiller général du canton, le représentant du CRPF ou le représentant de l'ONF et le Maire de la commune concernée. Dans les 3 mois, le demandeur recevra notification de la décision prise par le Président du Conseil départemental sur le projet de boisement.

Devez-vous faire une déclaration pour une culture " d'arbres de Noël " ? Un producteur de sapins de Noël est tenu de faire une déclaration annuelle auprès du Conseil général (article L 126-1 du Code rural)

Quels risques encourez-vous si vous réalisez un boisement sans déclaration ? Le Code rural prévoit des sanctions si un boisement est réalisé sans déclaration ou si les conditions fixées par le Conseil départemental ne sont pas respectées (articles R 126-9 et R 126-10 de Code rural)

Attention : Votre projet peut-être soumis à une étude d'impact auprès de la DREAL de Franche-Comté : les premiers boisements d'une superficie totale égale ou supérieure à 25 hectares sont soumis systématiquement à une étude d'impact. Les premiers boisements d'une superficie de plus de 0.50 hectares et inférieure à 25 hectares sont soumis à un examen au cas par cas. Pour ces cas, il faut vous rapprocher des services de la DREAL ou consulter le site internet www.franche-comte.developpement-durable-gouv.fr / rubrique évaluation environnementale / le cas-par-cas.

RENSEIGNEMENTS

Département de la Haute-Saône :
DSTT - Service de l'Administration
Bureau des Aménagements fonciers

Stéphanie MELINE
Tel : 03 84 95 74 25
Mail : stephanie.meline@haute-saone.fr

(Version 01-2017)